



**ACADÉMIE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

VOTRE DEMANDE DE TEMPS PARTIEL

ENSEIGNANTS DU PRIVÉ DE L'ACADÉMIE DE PARIS

GUIDE PRATIQUE

Les demandes d'autorisation d'exercice en temps partiel pour les personnels enseignants du privé de l'Académie de Paris évoluent et se dématérialise.

Vous trouvez le détail des modalités dans la circulaire relative aux modalités de service.

Les étapes de la démarche

1. Compléter

Le formulaire en
ligne

3. Etude

de la demande par
les services de
gestion

2. Avis ou information

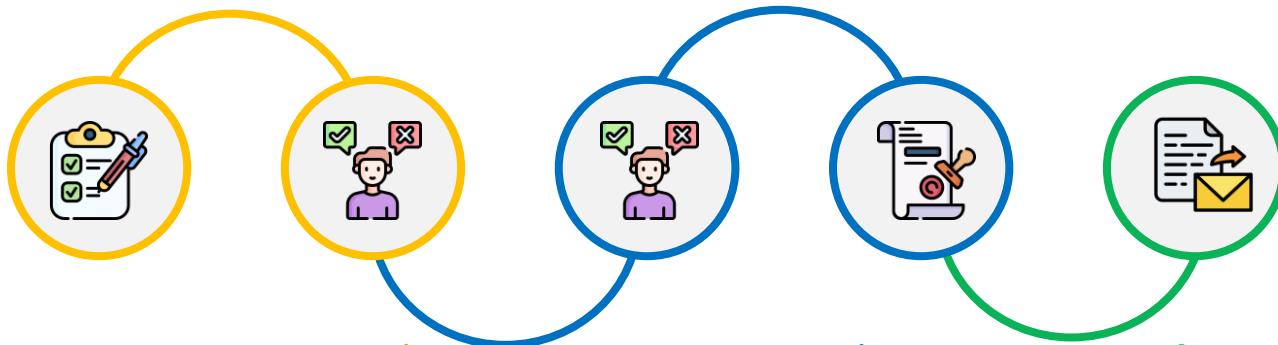
de votre
supérieur
hiérarchique

4. Traitement

par la Division des
personnels
enseignants du
privé

5. Réponse

à votre demande



Accéder au formulaire en ligne

- Depuis Arena : en sélectionnant l'onglet « Enquêtes et Pilotage », choisir « Colibris – Portail des démarches » puis dans l'onglet « Personnels BIATPSS », dans la catégorie « Gestion du temps de travail »
- Depuis le lien : <https://portail-paris.colibris.education.gouv.fr/>

Je suis un utilisateur académique ou de
l'administration centrale

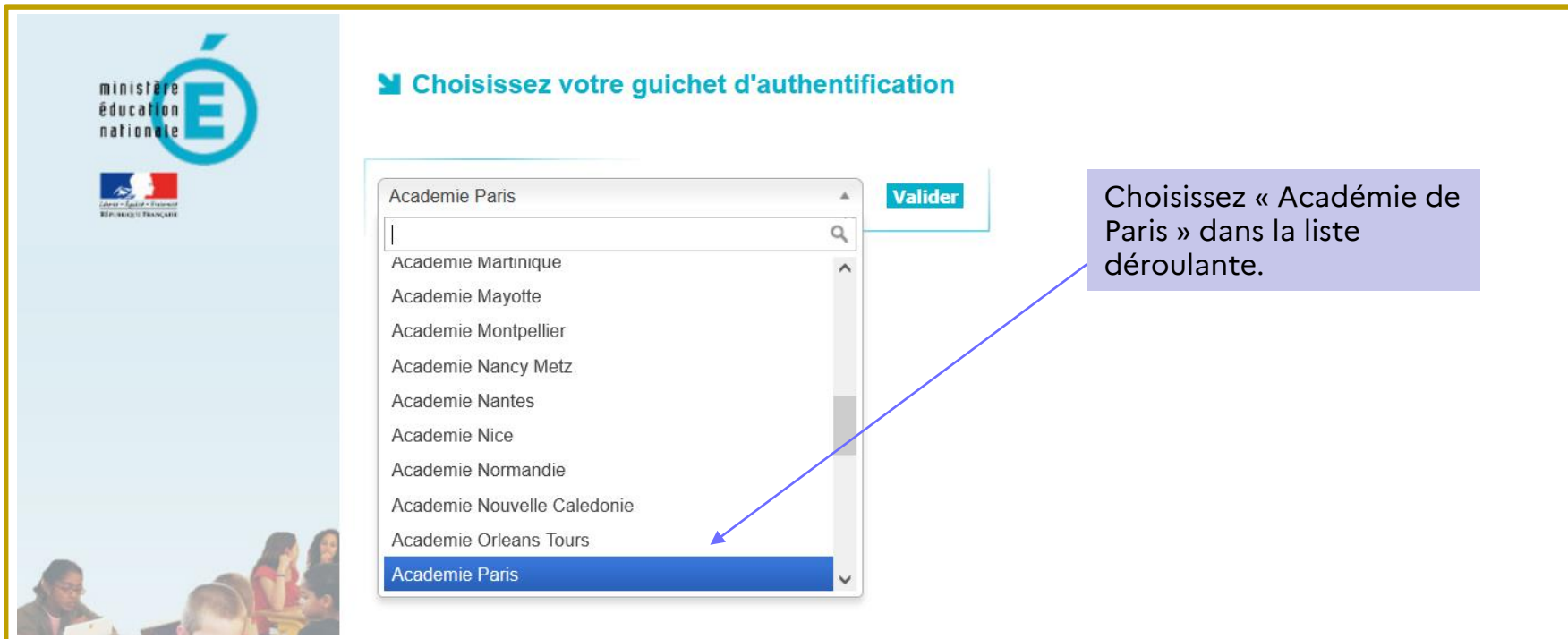
Se connecter

Une fois sur le portail Colibris, vous devez vous connecter (la connexion se réalise automatiquement avec vos identifiants de session et de l'intranet). La démarche apparaît sur la page d'accueil.



Si vous ne parvenez pas à vous connecter, rapprochez-vous de la DRASI à drasi-assistance@ac-paris.fr

Accéder au formulaire en ligne



Choisissez votre guichet d'authentification

Académie Paris

Académie Martinique

Académie Mayotte

Académie Montpellier

Académie Nancy Metz

Académie Nantes

Académie Nice

Académie Normandie

Académie Nouvelle Calédonie

Académie Orléans Tours

Académie Paris

Valider

Choisissez « Académie de Paris » dans la liste déroulante.



Si vous ne parvenez pas à vous connecter, rapprochez-vous de la DSI à dsi-assistance@ac-paris.fr

Accéder au formulaire en ligne

ministère
éducation
nationale

accédez à vos applications

Authentification

Identifiant

Mot de Passe ou Passcode OTP

Valider

Entrez votre identifiant et
votre mot de passe
académique

Si vous ne parvenez pas à vous connecter, rapprochez-vous de la DSI à drasi-assistance@ac-paris.fr

Et ensuite ?

Une fois votre demande validée, votre directrice ou directeur d'école recevra un courriel automatique l'informant de votre démarche et émettra un avis et pourra éventuellement vous demander de compléter votre demande.

En cas de décision favorable, la DEP éditera votre **arrêté de temps partiel** qui vous parviendra automatiquement par courriel. Vous pourrez exercer à temps partiel à partir de la date indiquée sur l'autorisation.

En cas de décision défavorable, vous serez informé(e) par mail.



Besoin d'aide pour réaliser la démarche ? Prenez contact avec la DEP ou votre supérieur hiérarchique.

Quelques conseils

- ▶ Afin de permettre le traitement rapide de votre demande, n'oubliez pas de **vérifier l'exactitude des données** renseignées avant d'envoyer la demande. (notamment la quotité de service et le courriel de votre directrice ou directeur d'école)
- ▶ Vous pouvez **modifier/corriger votre demande** jusqu'à ce que votre supérieur hiérarchique ait saisi son avis.
- ▶ En cas d'erreur ou de besoin de complément, vous recevrez un courriel vous précisant les corrections à apporter à votre demande.